

1971

Lettre des Pères Lecomte et Magalhães au Cardinal Préfet de la Propagande — (6-X-1906)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavols>

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1971). Lettre des Pères Lecomte et Magalhães au Cardinal Préfet de la Propagande. In *Angola: 1904-1967*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1906 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in *Angola:1904-1967* by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LETTRE DES PÈRES LECOMTE ET MAGALHÃES
AU CARDINAL PRÉFET DE LA PROPAGANDE

(6-X-1906)

SOMMAIRE — *Bref historique du «modus vivendi». — Ses avantages pour les missions et surtout pour celles du Congo. — Instructions pour la conduite à tenir avec l'Evêque.*

Lisbonne, le 6 Octobre 1906

Éminence Révérendissime,

Il y a quelques mois, j'avais l'honneur d'être reçu par Votre Éminence Révérendissime et de lui exposer la situation spéciale et particulièrement difficile dans laquelle se trouvent les Préfectures apostoliques en pays portugais.

Depuis de longues années déjà, cette situation a fait l'objet des préoccupations du St-Siège. Diverses combinaisons ont été successivement examinées sans que l'on ait pu arriver à une solution. Le Gouvernement portugais a toujours refusé de reconnaître les Préfectures apostoliques, et il ne donne aucune valeur légale aux actes des missionnaires de la Propagande, tels que mariages par eux célébrés et certificats de baptême passés par eux, d'où il résulte de graves inconvénients pour nous et pour nos chrétientés.

Présentement encore, le Gouvernement est disposé à rendre le registre civil obligatoire dans la Province d'Angola et à supprimer les subsides aux Missions ne relevant pas du Prélat si l'on n'arrive à un accord qui lui donne satisfaction, au moins jusqu'à un certain point.

Desireux d'assurer la paix et la sécurité à nos oeuvres, et de leur conserver les généreux secours que leur concède le Por-

tugal, et sans lesquels il nous serait absolument impossible de les maintenir, nous avons reçu, avec espoir d'arrangement favorable, communication d'une note que l'évêque d'Angola et Congo vient de remettre à la Nonciature sur le même sujet. Dans cette note on trouverait peut-être les bases d'un *modus vivendi*, bases que le prélat a su faire accepter déjà par le Gouvernement portugais. Nous nous empressons d'en remettre copie à Votre Éminence Révérendissime, en lui demandant si nous pouvons nous prêter à ce que propose l'évêque de Loanda.

C'est, nous semble-t-il, l'accord provisoire le plus avantageux que nous puissions obtenir, et nous savons qu'il mettrait fin au mauvais vouloir et aux tracasseries du Gouvernement portugais et à la plupart des attaques soulevées périodiquement dans les Chambres et les journaux contre nos Missions. S'il nous est impossible de recevoir de l'évêque ce titre de Vicaires généraux qu'il a l'intention de nous donner, et qui constituerait une situation légale à nous et à nos oeuvres, nous ne voyons pas comment nous pourrions détourner plus longtemps les hostilités et la ruine dont nous sommes menacés.

Du reste, il y a déjà de longues années que j'ai reçu ce titre de Vicaire général pour les Missions de Caconda, Bié et Bailundo, qui se trouvent dans l'évêché d'Angola, en dehors du territoire de ma Préfecture, et je n'aurais maintenant qu'à agir aussi pour mes autres stations, au moins au for extérieur et devant le Gouvernement, comme délégué et vicaire de l'évêque.

Le Préfet apostolique du Bas-Congo ferait la même chose de son côté, pour ses Missions de Cabinda et de la Lunda, et ainsi cette délicate question serait, sinon définitivement résolue, du moins apaisée pour plusieurs années.

Le R. P. Préfet du Bas-Congo, actuellement avec moi à Lisbonne, serait aussi très heureux de voir cesser la situation

extrêmement pénible dans laquelle se trouvent ses Missions de l'Enclave de Cabinda. Il se joint à moi pour signer ce modeste exposé de la question et prier Votre Éminence Révérendissime de vouloir bien nous donner les instructions qu'Elle jugera opportunes pour la conduite que nous aurions alors à tenir avec l'évêque.

Baisant la pourpre de Votre Eminence Révérendissime, nous la supplions de nous accorder à nous, à nos oeuvres et à nos missionnaires sa précieuse Bénédiction.

De Votre Eminence Révérendissime les très humbles, très respectueux et très obéissants serviteurs.

E. Lecomte, Préf. apost. de la Cimbébasie supérieure

J. Magalhães, Préf. apost. du Bas-Congo

AGCSSp. — Boîte 468.

BGCSSp. — 1907 (XI), pp. 382-383.